

Au non-lieu de la Cité (problématisation introductive)

Le terme de *Cité*, singulièrement dans sa déclinaison en *citoyen/citoyenne* (épithète ou substantif), fait un retour en force dans la rhétorique des discours contemporains dominants. Discours qui se veulent *de droit*, refondateurs *politico-juridiques* du Droit, ou plus largement se présentent comme des discours « *droits* » au sens *éthico-politique* de redresseurs de tort, dénonçant certaines torsions et dérives sociales¹.

Depuis quelques années, on entend sériner dans les colloques le Maître-mot «citoyen» comme une hostie républicaine dont on attendrait sinon la communion du moins un consensus dispensant d'y penser. Même les entreprises privées multinationales en viennent à se prétendre «citoyennes» et s'en font complaisamment publi-*cité*...Au point qu'on peut – c'est mon cas- en ressentir un profond malaise, voire se sentir *violenté* par cette captation sémantique qui en dilapide le sens et dont l'usage *magique* ouvre les portes à tous les *voleurs* de mots qui y abritent leur commerce douteux. Il serait donc temps de mettre ce signifiant de « Cité » en *quarantaine*, temps d'en suspendre - ne serait-ce qu'une quarantaine de minutes- la marchandisation langagière *alibabatesque*, pour tenter d'en peser avec un peu de précision la teneur strictement politique, en filiation avec son invention grecque.

Je ne prendrai pas quarante minutes pour gloser sur ce seul mot de « cité », elles ne suffiraient d'ailleurs pas pour reconsidérer ce noeud de sens complexe que deux mille ans de jeux de langage ont, au moins dans nos terres occidentales, joyeusement emmêlé. Je me contenterai de quelques remarques, essentiellement destinées d'une part à parer à un abus de son emploi qui ne va pas sans rendre plus insoluble encore la question de la « *violence dans la cité* » car elle la pose de manière aporétique, et d'autre part à faire ressortir la différence entre la notion de *cité* et celle de *lieu*.

1- Cité et cité :

« *Violence dans la cité* ». On peut engager ce travail de dénouage entre *cité* et *lieu* en partant du titre même de cet atelier. Il fait symptôme d'un brouillage, qui est dommageable tant que l'*ambiguïté* confusionnelle du sens n'est pas ramenée à un statut signifiant *d'équivoque* qui seul permet d'en jouer. Soit donc la confusion ramenée à un double-sens, il y a cité et Cité :

- 1- Premier sens : quand on énonce « *Violence dans la cité* », on pense d'abord à *la cité*, la *ville*, le *milieu urbain* par opposition au *rural*. Puis plus spécifiquement on pense *aux cités*, ces « quartiers » s'insinuant dans ses interstices, et bientôt de plus en plus repoussés à la périphérie du *Centre-ville*, autrefois dits « *faubourgs* » du temps où les ouvriers faisant peuple en un sens encore politique le ceinturaient (de rouge le plus souvent). Ces « *bas-fonds* » sont devenus dans notre ère libérale « *banlieues* », sortes de *lieux hors lieu* où sont *bannis* ceux

¹ Dérives qui s'identifient du côté d'une menace récurrente de « totalitarisme » (ancien ou renouvelé) en ce qu'elle dénie la dimension citoyenne au nom de l'idéal social, ou inversement du côté d'un excès de « libéralisme » (néo ou ultra quand on veut souligner) qui à l'inverse disperse la citoyenneté en nommant « citoyenne » toute revendication à jouir de ses droits comme de biens qui lui seraient dus en propre. A moins d'ailleurs que ces extrêmes, loin de s'exclure, ne se rejoignent, et pas seulement « à l'infini » : dans l'effectivité quotidienne d'un « libéralisme totalitaire » *entreprenant* de détruire tout lien social et toute exigence de justice au nom de son impératif catégorique (de jouissance) dont on peut ainsi formuler la maxime ante-kantienne : « *piétinez-vous les uns les autres* »...

dont on voudrait ne rien vouloir savoir (sauf à ce qu'ils se rappellent à la mémoire par quelque violence spectaculaire ou réflexe électoral atterrant). On les déclarera d'autant plus volontiers « zones de non-droit » que *l'Etat d'exception* devenu très ordinaire depuis le siècle dernier (cf Agemben) y exercera banalement c'est-à-dire policièrement sa contre violence.

Or, les « cités » en ce sens descriptif sont des *lieux*, car essentiellement spécifiés de leurs *limites*, qui déterminent comme « centre » un dedans par la mise en dehors de ce qui n'y a pas droit-de-cité, et déterminent comme « périphérie » un « dehors » de ce dedans.

Mais ce qui n'était encore avec le faubourg qu'un *lieu hors-lieu* qui se rapportait au premier, à le « cerner » de près, devient un *lieu non-lieu* quand il s'agit des banlieues (telles du moins que ce signifiant est en usage dans le discours qui les désignent actuellement comme telles). Banlieues, des lieux mis au ban. Et là, il s'accomplit un *pas-de-cité* supplémentaire, car en ces lieux là le « dedans » y est posé immédiatement comme dehors. On y est « dedans » en tant que banni, on est là où on n'est pas, on y est là où on n'a pas « droit-de-cité ». On est là mais comme rejeté, exclu d'une « vraie cité ». Dans la banlieue, si on y est « cité », ce n'est qu'au titre d'être de temps en temps « cité », dans les médias, le plus souvent en images choc, comme ce qui vient perturber du dehors la *cité de droit*. Laquelle d'ailleurs n'est plus nécessairement le centre ville que ses faubourgs circonscrivaient, mais consistent de plus en plus en îles résidentielles (là où il y a lieu de se loger) ou îlots d'affaires (là où il y a lieu de s'activer) qui tendent (en Amérique ou en Afrique du Sud c'est déjà clair) à s'ériger en forteresses du droit de cité. *L'île de la cité* ou l'île Saint Louis surtout en figurent à Paris peut-être un archétype quasi « naturel ».

Lieu-non-lieu, la cité-banlieue, celle dont on parle à la télé et qui est « là-bas quelque part », celle où paraît-il se trouvent « des gens qui y vivent mais il faut voir comment », se définit encore comme *lieu* en tant que la question de sa *limite*, même et surtout indécise, est déterminante de sa désignation. Mais paradoxalement (pour ceux qui y sont assignés), c'est un *non-lieu* au sens où il n'a, à la limite (c'est le cas de le dire !) pas lieu d'être, comme s'il faisait l'objet d'un « non-lieu » au sens juridique du terme, à savoir : qui est comme s'il n'était pas, n'aurait jamais été. Ce qui rejoint la notion juridique voisine de ce qui est « forclos », nul et non advenu, aboli de n'avoir laissé aucune trace (et les banlieues sont réputées être sans Histoire propre sinon sans faire des histoires). Et cette logique *négationniste* « ordinaire » nourrit aisément, on le comprendra, le sentiment d'exclusion.

- 2- Mais quand on parle de « *Violence dans la cité* » - deuxième sens- au-delà du regard descriptif sur des lieux déterminés, on pense dans le même temps à la *Cité, agora, forum, place publique, res-publica, espace ouvert où l'individu est susceptible d'être appelé à la dignité de citoyen, c'est-à-dire appelé à s'y compter comme un à l'égal de tout autre et en même temps à devoir y rendre des comptes à tous les autres*. Alors « *Violence dans la cité* » ne s'entend plus simplement comme une invitation à aller observer (au mieux psychologiquement ou sociologiquement, au pire « zoologiquement » s'il s'agit de « sauvages ») ce qui se passe par ex au titre de phénomènes violents dans ces lieux spécifiques de la vie moderne ou post-moderne dite « civilisée ». Cette formule s'entend maintenant comme l'énonciation d'un *scandale* (« Comment peut-il y avoir violence là où chaque un est virtuellement citoyen ? ») qui fait appel à un ressaisissement de soi *pour que précisément la cité ait lieu, là où la violence témoigne qu'elle y est abolie*.

Ce que dit bien dans son équivoque foncière cette notion nouvellement remise en circulation qui désigne par le terme d'« *incivilité* » la plus petite manifestation de violence au bas de l'échelle des délits et crimes, et qui commence d'ailleurs à acquérir un statut juridique : l'interdiction sarkozienne du rassemblement dans les cages d'escalier d'au moins trois personnes (surtout jeunes) peut être considérée comme la traduction d'une incivilité en délit. Or, « *incivilité* » fait court-circuit entre *a-socialité* et *a-citoyenneté*, entre la *désignation*

d'une asocialité du fait, comportement repérable comme troublant l'ordre des relations normales entre individus vivant ensemble, et la *dénonciation d'une a-citoyenneté* fautive, portant atteinte au statut de *citoyen* aussi bien de la victime que du coupable.

2- Cité et citoyen :

Qu'est ce donc alors que la Cité – Majuscule -, dont les cités – minuscule- incarnent diaboliquement la dispersion voire la diffraction?

Risquons une sorte de définition, puisque cette notion ne doit rien à la description d'une modalité sociale d'être ensemble mais est hérité de l'Antiquité grecque qui l'a posée dans une sorte d'axiome: «*Là où, dans ce lieu où il y a du socius (où ça était de l'être ensemble), là doit advenir de la Cité, de l'espace public, du deviser les uns les autres en vue de décider le commun* ».

La Cité, celle du citoyen *c'est un espace public faisant trou dans le tissu social et propre à y introduire la dimension ouverte de la contingence historique. Dimension d'où avoir prise sur un à-venir par l'exercice de paroles plurielles ayant valeur d'action via l'institution de décisions faisant loi*

Autrement dit, pour en condenser la formule : la Cité, c'est *l'espace ouvert où la parole plurielle peut en venir à faire Loi*. Elle nomme strictement la dimension *du politique* par où s'introduit *l'histoire*. Son enjeu est de donner ex-sistence publique légitime à un *sujet* : le citoyen. Une existence d'ordre symbolique, donc au prix de l'abstraction de ses déterminations particulières, de ses modes de subsistance concrètes.

Qu'est-ce alors qu'un citoyen ?

C'est un *sujet à la Loi*. Cette formule est pesée dans son équivoque pour bien marquer qu'il ne se détermine que dans ce rapport à la loi, à ce qui *fait loi*. C'ad à des énoncés formellement universels : *pour tout x , f(x)* .

Sous réserve toutefois de préciser son domaine de définition : *qui mérite* d'être dit x, *qui* concrètement un par un, a *qualité* d'être citoyen? Ce qui ouvre l'épineuse question de la détermination, extrinsèque mais immanquable, des critères de citoyenneté, par exemple d'être « national », « autochtone », ou d'avoir un emploi, ou de payer des impôts ou aussi bien de savoir s'en dispenser, ou d'être sain d'esprit ou chef de famille ou mâle,...ou bien alors « homme sans qualité » (ce qui est l'horizon proprement démocratique de la République) etc.. . Mais je laisse cette question cruciale, proprement politique, qui certes intéresse notre problème, mais moins directement...

Ce que je veux souligner ici, c'est que comme tel, le citoyen, le *sujet à la Loi*, s'y positionne comme *divisé*, car le propre d'un citoyen comme sujet c'est *d'ex-sister dans cet écart, cette tension*, entre deux positions contradictoires:

-d'une part, il est *assujetti* à la loi commune, *se déterminant* par elle, il y figure comme telle variable faisant argument à une fonction donnée et qui n'est reconnu sujet qu'à en relever.

- mais d'autre part, et c'est ce qui différencie le régime du citoyen par rapport à toute soumission traditionnelle à ce qui fait loi du discours du Maître, il en est, de cette Loi en dernier ressort, le fondement, le *déterminant*, c'ad le *souverain*. Il n'a d'autre Maître dans la Loi que lui-même *pour autant du moins qu'il en partage la souveraineté avec tous les autres citoyens* (« volonté générale » dit Rousseau): c'est dire que rien n'est joué sans son consentement, tant qu'il y a de l'histoire en cours...

Cela suffit à démarquer clairement le *sujet divisé citoyen* de *l'être social indivis*. Le premier est lié dans un double rapport contradictoire au *signifiant Loi* - envers politique de la *loi du Signifiant* psychique - Le deuxième, *l'individu social, l'indivis*, l'indivisible, se définit par l'enveloppe s'efforçant de totaliser ses parties et territoires identitaires. Cela vaut, que cet *indivis* se réduise au « *moi /pas toi* » qui se constitue autour de l'image d'un corps

biologiquement donné et que le discours capitaliste encourage à promouvoir en termes de jouissance consummatrice de soi jusqu'au *solipsisme*, ou qu'il s'agisse d'un « *nous /pas eux* » qui enclot des particuliers en « communautés » jalouses de leurs limites jusqu'au *racisme*.

Non pour préférer ou réduire l'un à l'autre, mais justement au contraire pour, depuis ce partage, soutenir leur égale nécessité et que puisse se poser le problème de leur ajointement là où ça « fait bord », sans s'en remettre ingénument à un mixage qui les perd l'un dans l'autre – à savoir : qui aboutit soit à ce que l'invocation désormais rituelle d'un espace citoyen tournant à vide serve de paravent dit « démocratique » à des jeux de pouvoir fonctionnant à l'économie de toute « histoire »; soit à l'inverse, que l'intervention censée avisée du « bio-pouvoir » dans « la vie nue » des particuliers (individuels ou communautaires) , au nom de la santé, de la sécurité, de la liberté d'entreprendre ou de consommer, etc.. assignent les supposés citoyens à consommer leurs droits dans un totalitarisme sériel d'un nouveau genre...les deux options revenant finalement à la même réduction du sujet divisé à l'indivis de son identité close, celle trop pleine du « particulier » ou celle trop vide de la « personne ».

3- Cité et lieu :

L'important est de tracer clairement l'écart entre d'une part ce qui, dans le terme de *Cité*, appelle à constituer un espace politique donnant prise symbolique au réel de l'histoire et d'autre part ce que le terme de *lieu* (lieu d'habitation, de vie, de travail, de loisir, d'étude...) inscrit d'identification sociale « particulière » donnant consistance d'ordre imaginaire à un *individu* , un *moi-même* ou un *nous-autres* se totalisant sur un « corps ».

La Cité n'est donc pas comme telle un *lieu*, limite constitutive d'un corps, c'est un *espace*, au sens mathématique du terme. Comme telle, elle *n'est* nulle part « en propre » (même si elle se concrétise de façon contingente et éphémère dans telle agora, forum, place publique... ou rond-point. Cette invention grecque du politique qui persiste à nous parler est, à proprement en parler, une « fiction »: non pour dire que ce n'est que de l'imaginaire, encore moins une utopie (qui se définit justement comme lieu) mais pour lui donner à contraire son *statut strictement symbolique, qui est de faire trou dans la « réalité » « positive »*, topique, de ce qui est, des faits (socio-psychologiques), en la transperçant d'une toute autre dimension, celle où il est question, un par un, un avec chaque autre, de se « lever » vers un à-venir, à partir de ce qui se passe et s'est passé..

Bien entendu la Cité, *de la Cité*, ne serait-ce *qu'un bout* de Cité, *ne peut avoir lieu que dans un lieu*, à savoir un endroit déterminé , localisé, circonscrit, où le rassemblement fait corps, de s'inscrire dans une certaines limites. Mais c'est précisément ce qui vérifie que la Cité *n'est pas un lieu*, ne se définit pas comme un lieu, aussi spécifique serait-il. Ce qui revient à dire que *le citoyen comme tel n'a pas de corps*.

La notion de *lieu* au contraire est strictement corrélatrice à celle de *corps*. C'est Aristote qui en donne sa définition achevée dans sa « Physique », à propos des corps physiques mais elle vaut aussi bien et surtout pour le corps psychique et le corps social : « *La limite immobile immédiate de l'enveloppe, tel est le lieu* ».Le corps est en son lieu quand il se tient de sa limite.

On peut aussi jouer de cette précieuse expression en français de « avoir lieu » : quand quelque chose d'une cité a lieu, c'est au double sens où elle *trouve un lieu donné*, une localisation, *un site*, pour venir à l'existence, passer à l'acte ; mais elle y advient *comme un événement* : « avoir lieu », c'est survenir, arriver, advenir dans l'histoire, comme historicité ; et la dimension citoyenne ne subsiste qu'aussi longtemps que s'étant passé, un tel événement de parole plurielle est susceptible d'acquérir quelque force de loi et produise, en effet, des sujets citoyens, lesquels ne se tiennent que de là.

4- Du bon usage de la Cité :

La notion de Cité n'est donc *ni réductible* à un supplément d'âme éthique couvrant des stratégies de pouvoirs, *ni* inversement (quoique soutenu souvent en même temps) *érigeable* en *solution* divinement « humaine » (dite « civilisée » ou « raisonnable ») qui serait propre à *dissoudre* les conflits agitant le *socius*- le « corps social » en ses parties plus ou moins convulsives et ses lieux réels ou imaginaires enchevêtrés. Entre le trop de vertu et le trop peu de cas, il y a lieu de remettre la *place publique* à sa place. Ne serait-ce que pour pouvoir s'en servir, savoir y faire avec cette précieuse *fiction politique* dont nous sommes héritiers même et surtout si le contexte de son exercice a radicalement changé depuis le temps helléniques où étaient « naturellement » citoyens les seuls maîtres de maison, toute l'économie sociale fonctionnant hors politique dans l'exercice domestique associant femmes enfants domestiques et esclaves.

De la cité peut avoir lieu eu tout lieu. Il y a certes des lieux qui se prêtent mieux à ce que de la citoyenneté s'y foment. Mais pas forcément ceux qui sont faits pour ça : à savoir les institutions républicaines et/ou démocratiques. Un conseil municipal par exemple peut bien souvent se réduire à une chambre d'enregistrement de décisions technocratiquement ficelées. En revanche, soit un lieu de travail le mieux agencé pour que ça fonctionne comme un seul corps automatique, mettons une chaîne de montage automobile, et voilà que le 8 Mai 1968, une centaine d'OS à Renault-Flins arrêtent tout et se mettent à se parler, brisant d'un seul coup leur sérialité fonctionnelle, et voilà une histoire qui commence, a lieu...

C'est la grandeur de la dimension citoyenne quand elle donne lieu à du peuple: elle n'est pas de l'ordre de l'état de fait, mais de *l'événement*, et les citoyens n'y sont pas des *individus* (définis par le un, indivis, de l'identité se refermant sur elle-même, y compris rassemblés en « catégories) mais des *sujets* (définis par une tension entre deux pôles divergents qui le divisent au su de la Loi entre assujettissement et souveraineté et dont il ne se tient que dans le mouvement pour s'y retourner sans jamais s'y retrouver – s'y retrouver au repos, installé, institué.

Mais c'est aussi sa faiblesse : on n'y est « quelqu'un » que comme un *un quelconque*, équivalent à tout autre, en « parité », non « en propre ». Ce qui est une autre façon de dire que l'espace citoyen, comme l'espace mathématique, est « abstrait », champ opératoire et non sol d'où se raciner ni source d'où se ressourcer. Et donc qu'il ne peut en tant que tel répondre à l'exigence d'identité, ni donner au corps social lieu d'être, aux humains assemblés occasion d'inventer. Il y a un reste irréductible à l'appel à citoyens, même entendu. Ce reste, c'est ce qui fait se tenir ensemble, par des liens sociaux effectifs, là où l'espace citoyen ne fait que faire, au mieux, se côtoyer des « bonnes volontés ».

Le social n'est pas soluble dans la République.

L'oublier est une terrible illusion, qui a tué Robespierre. Que peut un simple appel à citoyenneté pour l'errant de libéralisme qui zone dans sa banlieue, quand le mécanisme du « marché » lui retire tout *lieu d'advenir*, que peut-il faire, si on lui propose comme seule solution à sa déréliction de se faire sujet à la loi – sous peine d'être traité de « sauvage », que peut-il en faire, de cette injonction, sinon redoubler son errance ou bien réagir en se fabriquant désespérément des identités forcenées, faisant feu de tout insigne, Nike ou Allah ? Ne peut advenir comme citoyen que celui qui a déjà quelque *lieu* d'où se départir, à l'instar du citoyen grec qui ne le devenait qu'à quitter sa maison dont il laissait alors le soin aux non-citoyens de sa domesticité - lesquels « dansaient » peut-être, sinon parlaient, en l'absence de son « chef ».

5- Des lieux pour la Cité :

D'où l'urgence de « lieux d'accueil » par où la Cité – sous l'espèce de ces places publiques que sont des hôpitaux ou autres institutions ouvertes- s'ouvre aux sans lieu en prenant le risque de s'adresser d'abord moins à des citoyens institués qu'à des corps défaits,

tout en réservant la place à leur devenir de sujet. C'est je crois, en partie du moins, ce dont témoigneront nos intervenants de cet après midi, Jacqueline Maillard et Henri Cohen-Solal. Et d'une autre manière, Pierre Noaille, qui va parler ce matin dans un moment, soulignera à propos des toxicomaniaques qu'il accueille combien aussi sont « *en souffrance de lieux* », c'ad de « *limites singularisantes* », tous ces addicts, ces « *nouveaux nomades* », qui se rabattent sur un objet n'en finissant pas de les posséder pour tenter de se fabriquer un corps « *par un auto-engendrement excluant précisément sa représentation dans un rapport à l'autre* »...

Il y a donc lieu que la Cité ne se contente pas d'une morgue républicaine qui ne sied bien qu'aux établis dont la citoyenneté est « naturelle », et qu'elle condescende à offrir démocratiquement des abris aux *sans lieu*, ces délocalisés de la vie que l'impératif du marché (tu marches ou tu crèves !) réduit à la « vie nue » d'homme sans qualité et qui sont en dernière instance des sans logement psychique. Abris où ils pourront éventuellement se faire ou refaire du corps, non par le leurre d'un auto-engendrement repoussant à l'infini la complétude mortifère recherchée, mais dans le jeu des limites à l'autre corps parlant, comme *entrecorps*, au jeu du désir.

Mais inversement, il convient que l'intervention psycho-sociale aussi bien que l'engagement politico-humanitaire, ne se complaisent pas à verrouiller des identités, qu'elles soient groupales ou individuelles, ce qui n'encouragerait que trop (pour parler le langage du célèbre « Anti-oedipe » de Deleuze et Guattari) les « reterritorialisations » que la « déterritorialisation » capitaliste continue engendre par réaction, depuis qu'elle a « déchainé les travailleurs libres » jusqu'à les réduire à leur pure liberté sans emploi. C'est je crois cet aspect que soulignera tout à l'heure Alain Roquejoffre en nous parlant de la « mise en quartiers » que la politique de la ville a eu tendance à pratiquer pour les meilleures raisons du monde mais qui tend le miroir d'identifications massifiantes....

L'espace ouvert de la *Cité*, en son abstraction universalisante même, est précieuse pour éviter le totalitarisme d'une société qui serait sans trouage citoyen de son tissu d'où s'ouvrir politiquement à l'historicité d'un devenir non encore écrit. Mais inversement, la construction de *lieux* (psychiquement et socialement déterminés) en leurs concrétudes particularisantes, est autant requise pour parer à l'errance d'individus qui au nom de la liberté sans limites les condamne, faute de pouvoir laisser place à de l'altérité d'où se nouer à d'autres, les condamne donc à l'alternative de l'autodestruction (comme résultat de la visée d'auto-engendrement) ou de la destruction de l'Autre (comme effet du marquage identitaire à même le corps). Deux versions de la même violence à ne pas trouver de limites.

Il n'y a pas de solution ou éthiquement citoyenne ou techniquement sociétale, – solutions qui seraient toutes finales – à cette violence de l'inespoir. Mais il y a une réponse, incessante : celle de *faire bord*,

- d'un côté, faire bord à la compaction du corps social, par le trouage de l'espace citoyen,

- d'un autre côté, faire bord au vide identitaire de l'existence citoyenne par le tissage des lieux qui font la texture du lien social.

Or, une telle pratique, il faut bien s'en aviser contre le discours ambiant, n'est ni simplement de l'ordre d'un geste éthique ni du ressort d'une simple opération technique, mais d'une pratique qui gagne à s'avouer proprement *politique*. Si « *faire de la politique* », comme l'écrit Jacques Rancière, c'est se prêter à donner voix aux sans voix, donner lieu à ce que le corps silencieux prenne langue audible sur la place publique.

Et on *fait* en ce sens *de la politique*, qu'on soit déjà en place légale pour représenter dans la cité instituée ce qui se murmure dans ses ban-lieux, ou qu'on passe « tous ensemble » à l'acte de s'associer dans la rue pour élever la voix vers ceux qui sont censés l'entendre et la

répercuter en décision faisant loi , ou qu'on soit en position d'intermédiaire entre la Cité et le Socius, intervenant mandaté dans le social ou hôte accueillant la souffrance psychique de mandants – souvent d'ailleurs sans demande propre. Ca ne fait pas une profession, mais un métier – toujours à remettre à l'ouvrage.

On *fait de la politique*, cet événement rare, quand plutôt que policer la violence au nom du retour au calme et en rétablir l'inviolence trompeuse, on rompt le calme du politiquement institué, ce qui ne va certes pas sans virulence.

Pierre Boismenu- le 08-09-03

Université d'été : *Violence dans la modernité*
atelier : *Violence dans la cité*
mardi 9 septembre 2003 : Au non-lieu de la violence.

1- Compte rendu des interventions.

- ***Pierre Boismenu (psychanalyste) . Ouverture : autour de l'énigme du titre « au non-lieu de la violence ».***

Premier trajet : la violence *a lieu*, elle désigne cet excès d'avoir lieu. « Au non-lieu de la violence » signifierait alors : « halte à la violence, à toute violence », *que la violence n'ait pas lieu*. Notre époque s'est en effet dotée d'une particulière sensibilité à la violence. Oui mais, dans son évidence même, n'en vient-elle pas à mettre la violence *hors lieu*, à la frapper de « non lieu », à la « forclore », à réduire toute violence au pur scandale de se manifester telle ? Alors, n'y a-t-il pas une « haute violence » de ce rejet a priori de toute violence ? Une « violence du calme » qui méconnaît la *violence structurelle* de l'humain, constitutive de la civilisation même : y aurait-il du *désir* sans pulsions et *différend* sexuel (que pacifie le discours amoureux) ? Y aurait-il de la *pensée* vive sans arrachement aux pensées établies et sans *dissensus* (compensée par la modération du raisonnable) ? Y aurait-il de la *politique* donc de l'histoire, sans insurrection des laissés pour compte et sans *mésentente* (tempérée par l'institution du droit) ? Le non lieu adressé à *toute* violence n'engendre-t-elle pas la plus grande violence, celle du retour dans le réel de ce qui est ainsi barré au lieu d'être structuré ? Il convient de *donner lieu* à certaines violences fondatrices, ce qui n'est certes pas dire les légitimer, leur *donner droit de cité*.

Deuxième trajet : Il n'y a de violence que parce qu'il y a des lieux. C'est-à-dire des « limites immobiles immédiates à l'enveloppe » (Aristote). Ce qui donne corps. Un corps est en son lieu quand il se tient de sa limite. La violence est viol du corps, arrachement à son lieu, bousculement des limites. En ce sens, le *lieu est ce qui est en cause dans la violence* : délocalisation, entame du lieu d'être. Alors que faire ? Assigner chacun à son lieu propre, celui de la consommation de soi ? Ce serait faire cimetière de l'humain, qui ne se tient que de l'Autre . Supprimer les lieux ? C'est en effet ce que tend à produire l'injonction de « libéralisation » : tout s'échange, tout circule, délocalisation généralisée, promotion du « nomadisme » jusqu'à l'errance des « sans-lieux »...Le discours capitaliste « post-moderne » réussit à engendrer les deux impasses en même temps. Et donc les violences du désespoir de ceux qui se trouvent dans des lieux non lieux (banlieues, zones..) et/ou n'ont plus lieu d'être. Le *non-lieu* : tel est lieu paradoxal de la violence achevée. Alors, entre déterritorialisation forcenée et reterritorialisations réactives, ménager des bords, faire bord pour que les corps se tiennent de leur entre-corps.

- ***Pierre Noaille (psychanalyste, psychologue clinicien): Violence est faite- D'une violence sans lieu ; solution toxicomanique et nomadisme psychique » :***

Le propre d'un lieu est de renvoyer à une occupation spécifique de l'espace, présupposant donc l'idée d'une délimitation, *l'existence de limites différenciantes singularisantes*. Cela vaut pour l'espace public comme pour l'espace psychique individuel, ce « lieu où nous sommes quand nous vivons » (Winicott). Or nous sommes fondés à reconnaître les diverses formes de violences qui figurent au premier plan des manifestations symptomatiques exprimées par l'une (la cité) comme par l'autre (psyché) comme autant de signes d'une *souffrance de lieux*.

Que nous dit Freud sur cette question topique ? Que l'érection des lieux résulte d'une conquête, d'un Oedipe conquérant. Le travail d'accouchement des lieux humains, ce qui donne lieu à notre humanité, n'est jamais dépourvu de son lot de douleurs et violences.

Enfantement violent dont le nom de baptême théorique est « pulsion ». Violence du pulsionnel et ses destins, issus de notre rapport au négatif, à l'altérité. Le trajet qui mène de l'émergence traumatique du pulsionnel vers la fondation du lieu de notre intériorité passe par Eros, conduisant à une structuration psychique qui recueille, contient, donne sens et dès lors *représente* les brutalités des mouvements humains sur la scène du drame oedipien.

De la fragilisation actuelle d'une telle structuration, témoigne une violence débridée. Mais la violence la plus périlleuse pour le corps psychique comme pour la cité est-elle celle qui se montre la plus bruyante ? La tendance actuelle à faire la promotion d'un bonheur marchand insinuant la promesse d'un monde sans négatif, exsangue de toute conflictualité ne constitue-elle pas une violence beaucoup plus discrète – au fondement de la précédente ? Ce qu'il y a de plus violent dans la violence pourrait bien être ce qui s'exprime dans le plus grand silence.

Violence est faite : la clinique du toxicomane – de l'addicté plus généralement – en témoigne. Entendre ce que nous adresse ce singulier porte parole réputé « n'avoir rien à dire ». La « solution toxicomaniaque » vient répondre à une pulsion devenant toujours davantage trauma. Elle met en suspens le désir dans la fabrication d'un corps dont le toxico cherche la repossesion par un auto-engendrement excluant précisément sa représentation dans un rapport à l'autre. Voués à une errance psychique de ne pouvoir qu'insuffisamment accéder à ce lieu de la représentation psychique, ces « nouveaux nomades » psychiques donnent la mesure du délitement du corps qu'opèrent silencieusement de telles solutions prothèses.

Violence et « fête » : les Rave party, toujours plus démesurées, offrent la spectacularisation exacerbée de pathétiques déambulations infinies de corps solitaires, et témoignent de l'insistance dans le corps social d'une violence qui cherche un lieu de représentation à sa (dé)mesure.

-Alain Roquejoffre (sociologue) : Mise en quartier : la violence symbolique dans la mise en oeuvre des politiques sociales : le cas des politiques de la ville » :

Foucault : « *Il faut considérer le discours comme une violence que nous faisons aux choses* ».

Les « politiques de la ville » se sont mises en place à partir de 1972. Selon de bonnes intentions : accompagner les effets de la « crise économique (en réalité la mutation néo-libérale du capitalisme), mettre en oeuvre les solidarités des intervenants sociaux (transversalité au lieu des interventions verticales traditionnelles), se rapprocher des problèmes de terrain (illusion de la « proximité »), enrayer une certaine marginalisation...

En fait, la mise en oeuvre de ces politiques s'est avéré à l'usage aggraver l'enfermement de populations entières et contribuer à la fabrication de « zones » stigmatisées, par différents processus. Ne sera envisagé ici que l'un d'eux, fondamental, la catégorisation par le langage qui les désigne, et exerce une violence symbolique constante, tel qu'on peut le relever dans les études faites, et leur extension au discours des medias, voire du discours courant.

On peut distinguer trois registres :

- la stigmatisation des lieux : par la distance géographique (périphérique, péri-urbain voire semi urbain, banlieue, zones et toutes sortes de ZEP, ZUP, et autres Z jusqu'à...zoo) ; par la distance sociale (zone de « non-droit », quartiers « défavorisés », « décrochage des quartiers »...)
- L'assignation des personnes à une identité dévalorisée (handicaps, nouveaux pauvres, groupes fragilisés, populations cibles, ...exclus ; lien social dégradé, public hétérogène ...)
- des actions réparatrices (dites de « développement »)

Problèmes : Comment les corps sont-ils contraints par les lieux ? Si on fait l'hypothèse que le lien social a disparu, comment analyser sociologiquement ? Si on pose que ce sont des « cibles », comment peut-il y avoir une politique ? Comment penser l'intégration sans conflit ?

Cette violence du politique sur la ville fait barrage aux manifestations politiques des situations vécues par les hommes.

- **Lourdes Perez (universitaire, féministe- Espagne) : à propos des centaines de femmes assassinées au Mexique.**

Plusieurs centaines de femmes ont disparu, tuées, violées, ces derniers temps dans une ville du Mexique, grande cité proche de la frontière avec les USA. Essentiellement des ouvrières. Et sans que grand chose soit fait par les autorités pour les retrouver a fortiori l'empêcher. Sinon une campagne médiatique avec ce slogan : « restez vivante », ce qui revient à légitimer les meurtres, ou de moins à normaliser leur possibilité. Un véritable « non-lieu » : comme un regard aveugle que le pouvoir jette sur certain(e)s. Une violence sans nom : au double sens de maximale et d'innommée.

La question est : qui est la plus violente : la criminalité, ou l'incapacité à assurer le calme ? Et si les victimes avaient été des hommes ?

La thèse est que, dans la situation de cette ville frontière livrée au trafic libéral des populations précaires, où la puissance publique n'assure plus son rôle de médiateur, ressurgit la violence propre aux hommes qui se déchaîne contre les femmes dans leur face à face non régulé par une instance tierce. C'est en dernière instance le système patriarcal qui produit ses effets de violence. Dans ces villes « folles », les hommes y sont rois, comme si les murs de la maison s'étendaient aux dimensions de celle de la ville, et que la violence « domestique », habituellement « abritée » dans le privé s'y donnait libre cours à l'échelle de la cité.

- **Jacqueline Maillard (psychologue clinicienne) : L'hôpital comme lieu d'asile.**

L'hôpital est un lieu qui révèle – et recueille – les violences de la ville. Ne pas oublier que l'hôpital est avec le commissariat de police le seul lieu urbain ouvert toute la nuit. Problèmes : est-ce le bon lieu ? Que fait-on de ce qui s'y passe ? Que sont ces violences ? Qu'est-ce que faire société ensemble ?

Il s'agit de l'expérience d'un hôpital dans une ville nouvelle, conçu architecturalement comme un espace ouvert au sein de la cité, avec une place « publique » où la population se mélange aux usagers de l'hôpital. Encore faut-il qu'à l'usage, l'occupation de l'espace y organise ses lieux. Or, en 93, il y a non seulement « malaise aux urgences » (« bobologie », jeunes accompagnés de la police ou d'éducateurs qui viennent là à défaut d'autres réponses), mais montée de violence « au dedans » et « au dehors ». Du côté des soignants, au delà du décalage entre l'offre de soins et la demande multiforme des diverses populations, il y a un sentiment d'insécurité qui porte au repliement et à la demande de « fermeture » des lieux : « on ne peut pas laisser faire ». De l'autre côté, des bandes de jeunes prennent possession de certains lieux, cafétérias, « espaces en friche » de l'hôpital, en font leur « seconde maison », et troublent les usagers et professionnels, ne serait-ce que par du bruit et une façon d'y vivre sans rapport avec la fonction première de soins.

Le problème est que dans cet espace ouvert, il n'y a pas de lieux d'accueil différenciés pour articuler la fonction d'hôpital et celle d'hospitalité. Ce qui produit des clivages, où l'autre devient mauvais, pas à sa place. Qui va énoncer la Loi : ceci n'est pas une aire de jeu ?

Il s'agit de faire exister une loi symbolique qui prévienne le face à face agressif. De sorte que des lieux soient délimités au sein de l'espace donné, sans pour autant réinstaurer une partition défensive. Articuler par exemple la légitime exigence de sécurité nécessaire au personnel et aux malades et l'accueil de demandes qui débordent la mission classique de l'hôpital.

Un exemple de ce travail délicat, donnant lieu à de la « loi » structurante : un soignant sort de la salle où il exerce, excédé par le bruit que font des jeunes dans le couloir, et leur commande de déguerpir. En fin de journée, il cherche et retrouve les jeunes et leur parle pour expliquer ce qu'il faisait au moment de l'incident...Il saura après de la bouche de l'un d'eux que ce 2° temps de son intervention avait coupé court au projet de violenter le soignant en représailles...

- ***Henri Cohen-Solal : des lieux sans murs***

Expérience de longue haleine dans des villes de la banlieue parisienne et plus récemment à Jérusalem, inspirée de la psychothérapie institutionnelle telle qu'elle est pratiquée à La Borde et à Saint Alban pour les « fous ». Ici, il s'agit de bandes de jeunes qui parlent de leur cité comme des murs d'asile. Les faire tomber consiste à créer des clubs « auto-gérés » qui équivalent avec *l'invention de lieux*. Ces lieux sont tels que leur parole y ait du poids, qu'ils se trouvent chez eux, mais avec des adultes (4 pour quelques dizaines) ayant de la solidité : il faut qu'ils « tiennent », pour que ça fasse « corps ». La règle fondamentale du lieu est qu'il est « interdit d'exclure ». Ce qui bien sûr est une règle folle, impossible à tenir, et qui donc va être traitée en permanence. On a appris à distinguer dans ce lieu trois espaces : l'espace public de la rencontre, l'espace plus restreint pour petits groupes, et le petit bureau où l'un ou l'autre peut se retrouver avec l'éducateur.

Il s'agit de refaire du symbolique ; mais ça passe par la constitution d'une réalité où l'imaginaire s'affronte au réel.

A Jérusalem, le problème s'est surdéterminé d'associer des jeunes israéliens aux jeunes palestiniens, ou des juifs orientaux aux juifs occidentaux.

Une histoire symptomatique : l'administration demande à l'éducateur de faire une enquête auprès des jeunes pour qu'ils disent pourquoi ils se droguent. Les jeunes réfléchissent puis répondent : d'accord, si on fait la même enquête auprès des parents : pourquoi ils se droguent à la télé, aux médicaments ou au travail ? Comme ça on pourra savoir pourquoi on se drogue. Refus scandalisé de l'administration....

2)- *Eléments de synthèse : quelques directions de pensée s'élaborant au fil de la journée.*

Au delà de la diversité d'approches et d'expériences, et au travers leur interpellation mutuelle, certaines lignes de pensée, sinon communes du moins connexes sont apparues et se sont plus ou moins précisées au gré des échanges...

L'idée la plus fondamentale, déjà sourdement présente dès le matin, et qui s'est affirmée nettement l'après-midi tourne autour de la notion de « loi symbolique ». Non comme un simple rappel de ce qui fait partie de la vulgate psycho-sociologique, mais dans son articulation à la notion de lieu (et de non-lieu), laquelle inscrit topiquement dans la réalité psychique mais aussi « géographique » et sociale la question de limites singularisantes dont seules peuvent se tenir dans la cité des corps vivants parce que (se) parlant, entre les deux impasses d'une clôture identitaire et d'une errance désarrimée de tout lieu (sinon de tout « objet » : cf l'addiction comme comble de la « consommation de soi »). Cela se résume dans

cette exigence d'aider à *faire lieu*, à donner consistance à des localisations structurantes, lieu d'accueil des errants du libéralisme propres à prévenir en même temps des enfermements individuels (toxicomaniaques) ou communautaristes (« bandes », « quartiers »...), ou tenant des deux (teufeurs) au sein d'espaces « en friche », indifférenciés ou dévalués (banlieues, architecture ouverte des espaces urbains modernistes, illocalisation par la « loi du marché »,...).

Pour le dire du point de vue de la Cité comme espace public où les supposés citoyens sont appelés à se faire « sujets à la loi », les expériences relatées mettent en évidence qu'au fond il ne *suffit* justement pas, dans l'état de certains pans de notre société actuelle et de ses « inhabitants », de renforcer l'appel à « citoyenneté », sous ses diverses formes, politico-juridique ou morale, dont la faillite régulière rejette davantage les « irresponsables » dans l'exclusion et les livrent à la seule intervention policière conforme à l'idéologie sécuritaire qui emballe encore plus le cycle de la violence. En effet, si ces « populations » ne répondent pas ou mal aux exigences de citoyenneté, à l'appel de la Loi, même sous sa forme minimale de « civilité », c'est précisément parce que quelque chose de leur capacité psychique à se faire « sujet à la loi » est atteint. Dès lors, il convient d'en passer par la constitution de lieux où les limites s'inscrivent à même le corps, dans l'intersection aux autres réglée par de la parole qui tienne le coup. Lieux à constituer sur le terrain même de la vie sociale puisque ces personnes n'en sont pas à faire une démarche auprès de l'Autre, ce qui supposerait qu'ils soient tenants de demandes dont on constate qu'au contraire elle leur fait défaut. Il faut donc faire le pas, se risquer à porter l'exigence de loi symbolique « sur place ». C'est le sens de l'institution de « clubs de jeunes » (HCS), de la structuration de lieux différenciés dans l'espace ouvert entre hôpital et ville (JM), de l'accueil de toxicos ou de d'intervention dans les rassemblements de solitudes dites de « raves » parce qu'on y forclot toute espace de rêve (PN). Avec le risque, à déjouer en permanence, de légitimer, donner « droit de cité » à des particularismes toujours susceptibles de s'affirmer par exclusion de l'altérité de l'autre.

Mais soulignons que l'absence de demande pré-constituée, caractéristique des sujets « en souffrance de lieux », et dont le rapport à la parole est défaillant, ne signifie pas qu'ils ne soient pas porteurs d'une exigence d'être entendus. Tous les intervenants ont à leur manière témoigné de cette attente, informulable en demande faute de place faite a priori à un interlocuteur valable, et dont justement le passage à l'acte prend symptomatiquement la fonction. Comme le résume pour tous Jacqueline Maillard avec cette question décisive : « *A qui est-il fait violence ?* ». C'est-à-dire, au delà des victimes et cibles à qui il est fait violence, à qui s'adresse-t-elle, à quel Autre susceptible de faire écoute à ce qui se montre dans le réel faute de se dire à l'autre ? L'histoire de l'enquête auprès des jeunes racontée par HCS est exemplaire...

Ce qui nous amène à souligner aussi le poids des mots, sous la double face de la fonction pacifiante décisive de la parole dans la structuration symbolique de ces lieux de « vie » (y compris réduits au solipsisme de corps solitaires « en manque » dont témoignent le « nouveau nomadisme » psychique des addicts), et sous la face violente réductrice de discours stigmatisants et catégorisants qui fixent des populations sans leur donner lieu d'exister (AR), qui au contraire les dépossède de toute subjectivité. C'est ce dont témoigne aussi l'existence de « zones urbaines » déstructurées, où la défection d'une instance tierce tenante d'une Loi civile laisse libre court à une « violence sans nom », à la manifestation incontrôlée de violences innommées qui n'en font que plus de ravages d'être par là illocalisables (LP).....